



Licenciement pour faute grave suite à rétention du permis de cond

Par **sistaninie**, le **09/04/2012** à **11:33**

Bonjour,

Mon mari a eu une rétention de permis suite à un dépistage positif au cannabis (confirmé par prise de sang avec un taux de 0.5ng) Le problème est qu'il rentrait de formation professionnelle avec un véhicule de son entreprise. Il a tout de suite averti son employeur ce qu'il n'aurait pas du faire. Ce dernier lui a signifié une mise à pied conservatoire jusqu'à un entretien en vue d'un licenciement pour faute grave.

Mes questions sont les suivantes : que doit faire mon mari? Le licenciement est-il justifier? La faute grave peut-elle être retenue?

Merci pour vos réponses, nous sommes vraiment désespérés.

Par **pat76**, le **10/04/2012** à **14:47**

Bonjour

Il était avec un véhicule de l'entreprise et revenait d'une formation professionnelle, l'employeur est donc dans son droit pour la mise à pied conservatoire et la procédure de licenciement pour faute grave.

Par **sistaninie**, le **10/04/2012** à **15:02**

Merci pour votre réponse. Malheureusement c'est ce que je pensais.